

4° Le ciboire qui contient les hosties, pour le saint viatique, doit être déposé, avant le dépouillement des autels, dans un endroit convenable et fermé à clef, et non pas à la chapelle du reposoir. (S. C. R. 4049).

5° En visitant la sainte réserve, au reposoir, on doit genu-flecter des deux genoux.

6° Quand on fait le Chemin de la Croix, le Vendredi-Saint, le prêtre prend l'étole noire (S. C. R. 4197) ; même si immédiatement après a lieu la bénédiction avec la relique de la Vraie Croix. — La relique de la Vraie Croix peut se placer sur l'autel, à la place d'honneur, *loco principe* (S. C. R. 7 mai 1746). — Cette relique doit être encensée par le prêtre se tenant debout (S. C. R. 2324). — C'est la coutume de bénir l'assistance avec cette sainte relique à la fin du Chemin de la Croix (S. C. R. 31 mai 1817). — Il n'est pas permis de la laisser exposée jusqu'à la cérémonie du lendemain (S. C. R. 2740).

7° La pratique en vertu de laquelle le lecteur cesserait le chant des prophéties du Samedi-Saint, aussitôt que l'officiant en a terminé la lecture à l'autel, est condamnée par un décret de la S. Congrégation des Rites (14 mars 1861).

8° La communion du Samedi-Saint doit se faire avec des particules consacrées à cette messe, et en tout cas elle ne peut avoir lieu dès le matin ou avant l'office (S. C. R. 22 mars 1806). — Après la messe et les vêpres du Samedi-Saint, on rapporte au tabernacle ordinaire le ciboire qui contenait les hosties pour le saint viatique, et la distribution de la communion retombe sous la loi ordinaire.

9° On n'allume pas le cierge pascal aux saluts du Saint-Sacrement, à moins qu'ils ne suivent immédiatement les vêpres.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Vêtire et profession. — S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, a présidé, le 27 mars dernier, une cérémonie de vêtire et de profession religieuse au monastère des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie. Cinq jeunes filles ont pris le Saint Habit ; sept ont prononcé leurs premiers vœux ; la Révde Sœur Marie du Bienheureux Hermann a prononcé ses derniers vœux.

Bénédiction d'une cloche. — Mgr Henri Têtu a béni, dimanche dernier, à S.-Louis de Courville, une cloche destinée à compléter le carillon de cette jeune paroisse. — Le sermon a été donné par le R. P. Geo, Bélanger, rédemptoriste.

La nouvelle cloche porte le nom de Joseph ; elle pèse 1,672